



**Délibération du conseil municipal du 29 septembre 2022 - N° D2022\_53**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 6 octobre 2022**  
**MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 19 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 2

Absent excusé : 1

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

CAPRI Brigitte ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves ;

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné pouvoir à DUCROUX Elisabeth ;

ROGAZY Fabienne ayant donné pouvoir à LAURENSEN David.

VOTTERO Cédric ayant donné pouvoir à PASQUALIN Martine

Votants : 16 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GLIERE Emeline

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne		x	GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte		x	PEPIN Nathalie	x				
TINJOUR Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « OPÉRATION NEZ ROUGE »**

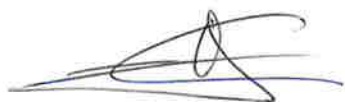
Monsieur le Maire :

- expose aux membres du conseil municipal une proposition d'attribution de subvention exceptionnelle sur l'exercice 2022 à l'association « Opération Nez Rouge-Haute-Savoie », bénévoles qui seront présents toute la nuit du 31 décembre 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour accompagner toute personne à son domicile, afin d'éviter qu'un si beau jour de fête ne se transforme en cauchemar.
- rappelle le montant de 45 000 € voté au budget primitif 2022 à l'article 65748 (*Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé*),
- informe que les crédits disponibles à cet article budgétaire s'élèvent à 15 272 €.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*

- VERSER sur l'exercice 2022 la somme de 250,00 € à l'association « Opération Nez Rouge-Haut-Savoie ».

*La secrétaire de séance,*



*Emeline GLIERE*

*Le Maire,*



*Yves MASSAROTTI*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*